

19 mai 2014

MALI

Recherche continue de solutions durables

Alors que la situation sécuritaire reste problématique, le Mali se remet lentement de la crise déclenchée par l'occupation du nord du pays par des groupes armés islamistes en 2012. L'offensive militaire menée par la France en janvier 2013, la création en avril 2013 de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et la tenue pacifique des élections présidentielles et législatives dans la deuxième partie de l'année ont apporté une lueur d'espoir aux 353 000 personnes déplacées vivant encore dans des conditions extrêmement difficiles, permettant à beaucoup d'entre elles de se projeter dans l'avenir.



Jeune fille déplacée de Tombouctou à Bamako avec sa grand-mère, ses parents et trois frères et sœurs. Bien qu'ils vivent dans de mauvaises conditions dans la capitale, ils attendent l'amélioration des conditions de sécurité et l'ouverture des écoles pour retourner. (Photo: F. Foster, March 2014)

En avril 2014, un peu plus de 137 000 personnes étaient encore déplacées à l'intérieur du Mali, la moitié environ dans des centres urbains au sud du Mali.¹ Face aux conditions de vie difficiles dans le sud, beaucoup entreprennent de regagner prématurément le nord. A leur retour, de nombreux obstacles se dressent devant ces PDI en quête de solutions durables : destruction de leurs maisons, insécurité alimentaire chronique, manque criant de services de base dans les domaines de la santé et de l'éducation notamment, difficulté à récupérer leurs biens et à reprendre durablement des activités génératrices de revenus. De nombreuses menaces compromettent encore la paix et la stabilité, en particulier en milieu rural où on ne compte plus les attaques de type guérilla, les actes de banditisme et les munitions non explosées et où on assiste à une aggravation des tensions ethniques, autant de facteurs qui compromettent les retours durables et causent de nouveaux mouvements de population et des déplacements secondaires, dont l'ampleur reste inconnue.

Face à la lenteur de la transition entre l'aide au développement et l'intervention d'urgence en 2012-2013, de nombreuses personnes se sont retrouvées laissées pour compte dans l'ensemble du pays. Le Mali doit désormais s'orienter de toute urgence vers la recherche de solutions durables tout en continuant à répondre aux besoins humanitaires actuels. Hélas, les investissements des bailleurs de fonds, qui s'inscrivent

¹ Pour en savoir plus sur les PDI vivant en milieu urbain dans le sud du Mali, cf. la note d'information de février 2014 de l'iDMC, intitulée *Laissées pour compte : Personnes déplacées oubliées dans le sud du Mali*, <http://www.internal-displacement.org/assets/library/Africa/Mali/pdf/201402-af-mali-brief-fr.pdf>.

Les frontières, noms et désignations présentés sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou acceptation officielle de la part d'IDMC.

Le déplacement interne au Mali

Au mois d'avril 2014

- Capitale
- Ville
- Mouvements de PDI, y compris les déplacements multiples dans le nord
- Frontière internationale
- - - Frontière régionale
- - - Frontière internationale fermée ou renforcée (poreuse)
- ▨ Régions instables ou ayant récemment subi des incidents sécuritaires

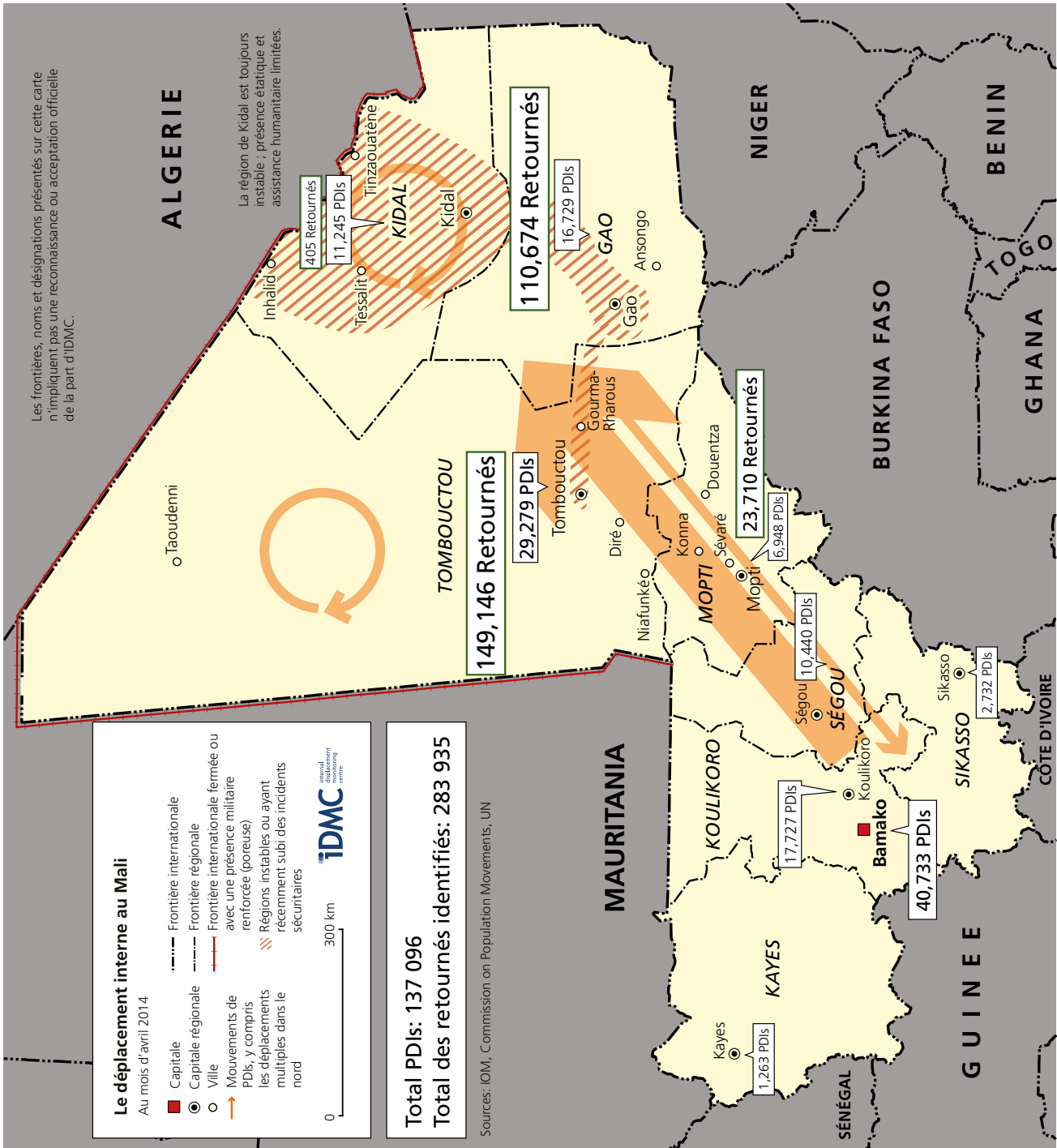


300 km

Total PDI: 137 096

Total des retournés identifiés: 283 935

Sources: IOM, Commission on Population Movements, UN



Source: IDMC

D'autres cartes sont disponibles à l'adresse www.internal-displacement.org

dans un sous-financement généralisé de l'action humanitaire, sont concentrés sur les infrastructures du nord du pays. L'accent mis sur ce secteur risque de détourner l'attention des besoins de relèvement rapide des populations touchées et pourrait conduire à négliger les soins psychosociaux, l'accès à la justice et le processus de réconciliation nationale, exposant les déplacés à un état de vulnérabilité prolongée.

Depuis que le Mali a ratifié la *Convention de Kampala* - la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance des personnes déplacées en Afrique - en décembre 2012, aucune mesure n'a été prise pour en favoriser la mise en œuvre et aucune autorité publique n'a été désignée pour coordonner la protection et l'assistance aux PDI, ce qui constitue un obstacle supplémentaire à la mise en place de solutions durables pour les déplacés.

Contexte et causes de déplacement

Des déplacements internes ont eu lieu au Mali de façon intermittente pendant les périodes de grande sécheresse et les conflits politiques, notamment les rébellions touareg antérieures. Avant l'indépendance du pays en 1960, les Touaregs ont commencé à revendiquer une plus grande autonomie, la reconnaissance de leur langue et de leur culture et des opportunités de développement économique ([Minority Rights Group](#), 2007). Ils ont mené une série d'insurrections contre le gouvernement malien en 1962-1963, entre 1990 et 1996, puis entre 2007 et 2009.

Les vagues de déplacement les plus récentes, et sans doute les plus massives, ont été provoquées par la prise du nord du pays par les rebelles touareg du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) et des groupes islamistes en 2012 et par l'avancée de ces islamistes vers Bamako en 2013.

Rébellion touareg de 2012 et coup d'État ultérieur

Le 17 janvier 2012, le MNLA, renforcé par des combattants de retour de Libye, a lancé une offensive contre l'armée malienne pour obtenir l'indépendance du nord ([The Daily Telegraph](#), 19 janvier 2012). À la mi-mars, environ 93 400 civils avaient été déplacés à l'intérieur des frontières du Mali et environ 99 000 autres avaient cherché refuge dans les pays voisins, principalement en Algérie, au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger, fuyant les affrontements entre les forces gouvernementales et les combattants touareg ainsi que les représailles de l'armée malienne ([OCHA](#), 15 mars 2012).

Le 22 mars, le capitaine Amadou Sanogo et d'autres membres de l'armée malienne, mécontents de la mauvaise gestion de la rébellion dans le nord par le gouvernement et de l'incapacité de Bamako à asservir le MNLA ([BBC](#), 22 mars 2012), ont formé un Comité national pour le redressement de la démocratie et la restauration de l'État (CNDRE) et perpétré un coup d'État qui a renversé le président Amadou Toumani Touré. Sous la pression de la communauté internationale, le CNDRE a été contraint de céder le pouvoir à un gouvernement civil intérimaire.

Prise de contrôle du nord par les militants islamistes

Profitant du vide politique laissé par le coup d'État à Bamako, les rebelles touareg se sont emparés des villes de Kidal, Gao et Tombouctou en seulement trois jours entre le 30 mars et le 1^{er} avril, obligeant l'armée malienne à battre en retraite ([Reuters](#), 1^{er} avril 2012). Le MNLA était soutenu par un groupe islamiste lourdement armé, Ansar Dine, une milice aux liens supposés avec Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI). Des membres du groupe islamiste nigérian Boko Haram ont été vus à Gao aux côtés de combattants du MNLA ([Vanguard](#), 9 avril 2012). Le 6 avril, le MNLA a proclamé l'indépendance de l'« Azawad », une zone septentrionale représentant environ 60% du territoire malien. Cette déclaration n'a eu aucun effet sur le terrain.

La différence d'objectifs entre le MNLA, qui cherchait à constituer un État de l'Azawad indépendant, et Ansar Dine, aspirant à islamiser le Mali, a conduit à l'abandon de leur projet de fusion et à la mise à l'écart rapide du groupe touareg. Ansar Dine a ensuite pris le contrôle de plusieurs villes du nord dans le courant du mois d'avril. L'imposition de la charia a provoqué le déplacement de 107 000 personnes à titre préventif ([OCHA](#), avril 2012).

Les violations des droits de l'homme perpétrées dans le nord du pays sous le joug des islamistes se sont multipliées, menaçant les droits fondamentaux et l'intégrité physique des Maliens et provoquant de nouveaux déplacements pendant toute la durée de l'occupation. Citons notamment les viols, y compris collectifs, les flagellations publiques, les amputations, les mariages forcés, les détentions et exécutions arbitraires, autant de châtiments utilisés pour punir toute violation de la loi islamique ([HRW](#), février 2014; [Al Jazeera](#), 15 janvier 2013). Les filles étaient interdites d'école et les garçons étaient obligés de suivre l'enseignement de la charia ([Irin](#), 12 juin 2012). Les groupes armés se livraient à des actes d'extorsion à l'encontre des civils aux postes de contrôle et pillaient maisons, hôpitaux, écoles, bâtiments publics et organisations humanitaires ([HRW](#), février 2014, [Al](#), 2013). De nombreux parents ont décidé de fuir pour assurer une éducation à leurs enfants et par crainte pour la sécurité de leurs filles ([France Info](#), 9 août 2012).

D'autres déplacements ont été provoqués par les affrontements qui ont opposé en juin les rebelles du MNLA aux combattants du Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), une émanation d'AQMI. En juillet, le mouvement touareg avait été entièrement expulsé du Nord-Mali, abandonnant par la suite ses revendications d'indépendance et laissant le contrôle absolu de la région entre les mains des islamistes ([Le Monde.fr](#), 12 juillet 2012). En quelques mois, le nombre de déplacés avait atteint 174 000 ([OCHA](#), août 2012).

Intervention militaire pour contrer la progression des islamistes vers le sud

Un gouvernement d'union nationale a été mis en place au mois d'août 2012 avec pour priorité de reprendre le nord du pays. Cependant, en septembre, le MUJAO avait étendu sa domination en prenant le contrôle de Douentza, puis de Konna et menaçait d'autres villes bordant le territoire contrôlé par le gouvernement ([AFP](#), 1^{er} septembre 2012). Cette avancée en direction du sud a exposé des milliers de PDI au risque d'un nouveau déplacement vers des zones de refuge plus méridionales encore ([Reuters](#), 10 janvier 2013; [IRIN](#), 11 janvier 2013).

La progression des islamistes a incité Bamako à demander l'aide des Nations Unies et de Paris. La France a lancé une offensive militaire baptisée « opération Serval » et la résolution 2085 adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU en décembre 2012 a permis le déploiement rapide de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) aux côtés de l'armée malienne en vue de la reconquête du nord ([UNSC](#), 10 janvier 2012; [BBC](#), 11 janvier 2013). De violents combats ont éclaté à la mi-janvier dans plusieurs villes du centre et du nord du Mali, incitant les populations à chercher refuge au sud ou à se disperser dans le désert, notamment près de la frontière algérienne, qui a immédiatement été fermée par les autorités ([Le Monde/AFP](#), 13 janvier 2013; [RFI](#), 14 janvier 2013; [L'Express](#), 18 janvier 2013; [Radio des Nations-Unies](#), 29 janvier 2013). Le nombre de PDI, estimé à 198 500 avant le début des combats ([OCHA](#), 14 janvier 2013), était passé à 227 206 en l'espace d'un mois ([OCHA](#), 6 février 2013).

La retraite de l'ensemble des groupes armés dans le massif de l'Adrar des Ifoghas au Nord-Mali n'a pas dissipé le climat d'insécurité, les rebelles islamistes se livrant une véritable guérilla et perpétrant des attentats suicides à la bombe à Gao, Kidal et Tombouctou. Les munitions non explosées laissées derrière eux par les groupes armés ont empêché les déplacés de regagner leurs

foyers en toute sécurité ([IRIN](#), 19 mars 2013). Fin mars, le nombre de PDI avait encore augmenté, atteignant 282 000 (OCHA, 25 avril 2013).

En avril, la résolution 2100 adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU a conduit à la mise en place d'une Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour une période initiale de douze mois, prolongée par la suite jusqu'en juin 2014 ([UNSC](#), 25 avril 2013). En juillet 2013, la MINUSMA a pris le relais de la MISMA ([IRIN](#), 1er juillet 2013). Dans le cadre de son mandat de stabilisation, la MINUSMA est responsable de l'élaboration et de l'exécution de programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration d'ex-combattants. Elle contribue également à mettre en place les conditions de sécurité indispensables au retour librement consenti des déplacés ([UNSC](#), 25 avril 2013).

En juin 2013, à la veille des élections présidentielles et législatives, le MNLA et Bamako ont signé un cessez-le-feu dans le cadre de l'Accord de Ouagadougou ([BBC](#), 18 juin 2013), encourageant de timides retours. Parallèlement, les attaques sporadiques des groupes rebelles se sont poursuivies, causant de nouveaux mouvements de population et des déplacements secondaires qui ont porté le nombre de PDI à des niveaux record de (353 000 déplacés) ([OCHA](#), juin 2013).

Inter-ethnic tensions

Certaines tensions opposant de longue date les groupes ethniques n'ont fait que s'accroître depuis le début de la crise, chaque camp cherchant à exploiter à des fins politiques les violations des droits humains perpétrées par ses adversaires. La crainte d'être prises pour cibles et d'être victimes de représailles meurtrières de la part de certains groupes ethniques ([HRW](#), 20 décembre 2012; [Solidarités, Médecins du Monde](#), février 2013; [RFI](#), 2 juin 2013) et le pillage de maisons et de magasins appartenant à des Arabes ou à des Touaregs, accusés d'avoir soutenu les rebelles

([VOA](#), 29 janvier 2013; [RFI](#), 11 février 2013), ont poussé de nombreuses personnes à chercher refuge dans une autre partie du pays, même après la libération du nord. Malgré l'amélioration de la situation, ces tensions restent source de déplacements (entretien de l'IDMC avec la MINUSMA, mars 2014).

Insécurité alimentaire

Le conflit malien de 2012 s'est inscrit dans un contexte de grave crise alimentaire causée par la sécheresse, la perte de différentes cultures et le fort renchérissement des prix des denrées alimentaires d'un bout à l'autre du Sahel, qui ont affecté 18 millions de personnes ([Oxfam](#), décembre 2012). Les couloirs de transhumance, les marchés et les systèmes traditionnels de distribution alimentaire ont été fortement perturbés. En juin 2012, on estimait à 1,76 million le nombre de personnes confrontées à une crise alimentaire dans les régions de Gao, Tombouctou, Kidal et Mopti ([OCHA](#), 19 juin 2012).

La situation s'est détériorée encore davantage dans le nord, notamment dans la région de Gao, au lendemain des opérations militaires menées début 2013. La flambée des prix et les pénuries ont incité les habitants à réduire leur ration alimentaire quotidienne ([Oxfam](#), 20 mars 2013). Les PDI dispersées au nord étaient particulièrement touchées, les deux tiers ne pouvant pas se permettre trois repas par jour et étant privées d'accès aux marchés ([OIM](#), avril 2014; [Mdm](#), 1er février 2013). Face à cette situation, beaucoup ont pris la route du sud en quête de meilleures conditions de vie : 32% des PDI interrogées à Bamako ont indiqué que la crise alimentaire était la deuxième cause du déplacement après le conflit armé ([OIM](#), décembre 2013).

Déplacements causés par des catastrophes naturelles

Si certaines régions ont souffert de la sécheresse et de saisons des pluies insuffisantes ([WFP](#), 22 août 2013), d'autres ont subi des dommages importants causés par les précipitations et les

inondations qui ont frappé les zones de Bamako, Kayes, Kidal et Ségou en 2012, puis à la mi-2013 ([L'Indépendant](#), 28 août 2012; [Save the Children](#), 3 octobre 2012).

Des milliers de maisons, bâtiments publics et écoles ont été endommagés ou détruits par les inondations, augmentant les risques de maladies hydriques ([OCHA](#), 28 juin 2013; [ECHO](#), 23 août 2013) et provoquant le déplacement de 20 000 personnes ([OCHA](#), septembre 2013).

Schémas des déplacements et chiffres relatifs aux PDI

En mars 2014, le nombre de Maliens déplacés à l'intérieur de leur propre pays était estimé à 137 000, après avoir culminé à 353 000 en juin 2013 ([OIM](#), avril 2014). Les femmes et les enfants, groupes démographiques méritant une attention spécifique en termes de protection et d'assistance, représentaient respectivement plus de 20% et près de 50% de la population de PDI (CMP, 12 mars 2013).

La plupart des déplacements ont eu lieu durant les premiers mois de la crise en 2012. De nouveaux mouvements de population ont également été observés suite à l'intervention militaire conjointe de la France et de l'Union africaine en janvier 2013 ([OIM](#), juillet 2013). La poursuite des combats et d'actes de banditisme dans le nord du pays continue de causer des déplacements sporadiques (entretien de l'IDMC avec des membres de la communauté de Salam et avec l'ONG NorDev, mars 2014; correspondance par courrier électronique entre l'IDMC et l'OIM). Certaines personnes indiquent avoir été déplacées jusqu'à dix fois au cours des 18 derniers mois. De nombreuses PDI ne sont pas comptabilisées par les mécanismes chargés d'assurer un suivi de l'ampleur des déplacements et des retours, devenant, de ce fait, de véritables « populations fantômes » (correspondance par courrier électronique avec l'OIM, mars

2014; entretien de l'IDMC avec des membres de la communauté de Salam, mars 2014).

Amélioration du suivi des PDI

Au tout début du conflit, l'insécurité et les problèmes d'accès aux régions septentrionales ont entravé la collecte de données sur la situation des PDI. Le recueil d'informations s'est révélé moins difficile dans le sud, où des recensements ont été organisés dès le début de 2012 par les agences des Nations Unies appartenant au Groupe sectoriel Protection.

L'augmentation de la population déplacée à partir d'avril 2013 tient notamment à l'amélioration des capacités d'évaluation et de collecte de données dans l'ensemble du pays, mais aussi à la plus grande volonté des PDI de s'enregistrer ([CMP](#), 30 avril 2013). Au début, bon nombre de déplacés n'ont pas pu participer aux exercices de profilage, par manque de temps ou d'information. D'autres, bénéficiant d'un soutien familial, ont choisi de ne pas y prendre part (entretien de l'IDMC avec ACTED, mars 2014; entretien de l'IDMC avec des PDI à Bamako). Néanmoins, la détérioration de la situation dans le sud incite actuellement de nombreuses PDI à se faire enregistrer pour la première fois auprès des agences de l'ONU afin de bénéficier d'une aide (entretien avec ACTED, mars 2014). On ne sait pas avec certitude combien d'enregistrements tardifs ont été comptabilisés par la Commission sur les mouvements de population (CMP).

Accélération des mouvements de retour

Si les mouvements de retour ont été limités en 2012, à partir de la mi-2013, le rétablissement partiel de la sécurité et des services publics de base a apporté une lueur d'espoir aux centaines de milliers de déplacés internes ([AFP](#), 24 janvier 2013, entretien de l'IDMC avec la MINUSMA, mars 2014).

Cependant, la plupart projettent de reporter leur départ le temps d'une amélioration des conditions de sécurité ou pour faire coïncider leur retour avec les calendriers scolaires et agricoles

(OIM, avril 2014, [ACTED](#), octobre 2013, entretien de l'IDMC avec des personnes déplacées et retournées à Bamako et Tombouctou, mars 2014). Les déplacés qui ne souhaitent pas retourner dans le nord ont souvent été victimes de violences et de brutalités durant la crise (OIM, juin 2013) ou craignent d'être l'objet de représailles, plusieurs cas ayant été signalés (HCR, janvier 2014; entretien de l'IDMC avec des PDI à Bamako, mars 2014). De nombreuses PDI sont contraintes de prolonger leur déplacement faute d'avoir les moyens financiers d'entreprendre le voyage du retour (OIM, juin 2013, entretien de l'IDMC avec des associations de femmes déplacées à Bamako, mars 2014).

En avril 2014, la part de PDI souhaitant regagner leur foyer après deux années de déplacement était passée de 93% (OIM, 13 février 2013) à 75%, 21% des déplacés aspirant à s'intégrer localement (OIM, avril 2014).

Face aux difficultés croissantes rencontrées dans le sud, où le coût de la vie est plus élevé et les sources de revenu rares, beaucoup choisissent néanmoins de rentrer au nord (OCHA, 3 mai 2013; entretien de l'IDMC, mars 2014). En avril 2014, à peine plus de 137 000 personnes restaient déplacées, soit 213 000 de moins qu'en juin 2013 (OIM, avril 2014). La majorité des PDI prenant le chemin du retour ont été identifiées dans le sud du pays, les déplacés dispersés dans le nord regagnant que timidement leurs lieux d'origine.

Parmi les PDI rentrant chez elles, on compte de nombreux chefs de famille, accompagnés de quelques proches, regagnant temporairement le nord pour évaluer la situation dans leurs régions d'origine, réparer leurs maisons laissées à l'abandon et tombées en ruine ou assister à des funérailles. Près d'un quart des familles interrogées dans le sud ont indiqué être rentrées dans le nord au moins une fois durant leur déplacement (OIM, avril 2014). Etant donné que l'on ignore la façon dont ces mouvements d'aller-retour sont comptabilisés dans la Matrice de suivi des dé-

placements (DTM) et les rapports de la CMP, la diminution du nombre de PDI n'est pas révélatrice du nombre effectif de retours durables.

Le nombre élevé de retours peut également s'expliquer par le fait que la plupart des PDI qui avaient fui vers le sud sont originaires de centres urbains septentrionaux où la sécurité et les services de base ont été rétablis en partie depuis, leur permettant de regagner plus facilement leurs lieux d'origine (OIM, avril 2014). Les déplacés recensés au nord du pays sont en général des populations rurales dispersées fuyant le climat d'insécurité, d'où leur plus grande hésitation à rentrer. Les données disponibles ne confirment pas l'hypothèse selon laquelle la totalité des 284 000 personnes retournées identifiées à Gao, Kidal et Tombouctou proviendraient exclusivement de ces centres urbains, comme l'attestent les témoignages de populations retournées établies en milieu urbain, qui affirment venir de zones rurales (UNSC, mars 2014; échange de courriers électroniques entre l'IDMC et l'OIM, mars 2014), et la création de campements dans la périphérie de certains villages. Ces personnes attendent qu'on leur offre des garanties de sécurité et que leurs villages redeviennent habitables (entretien de l'IDMC avec la MINUSMA, mars 2014).

Obstacles à la mise en œuvre de solutions durables

Si certains risques menaçant la sécurité des PDI ont diminué², les besoins spécifiques des déplacés et les problèmes auxquels ils sont confrontés en matière de droits de l'homme n'ont pas forcément pris fin avec la cessation du conflit. Les personnes déplacées à l'intérieur du Mali, qu'elles choisissent

2 Pour en savoir plus sur les besoins d'assistance et de protection des PDI durant la crise, cf. le rapport de l'IDMC intitulé *Mali: Malgré un lent retour à la stabilité, pas de solutions durables en vue pour bon nombre de PDI*, <http://www.internal-displacement.org/assets/library/Africa/Mali/pdf/201310-af-mali-overview-fr.pdf>.

de rentrer chez elles, de s'intégrer localement ou de s'établir dans une autre partie du pays, continuent de se heurter à des obstacles et ont besoin d'aide le temps de remédier de façon durable à leur déplacement.

Menaces contre l'intégrité physique

Nombre de personnes ayant fui les conflits interethniques ou les représailles restent en situation de déplacement de peur d'être de nouveau confrontées à la violence ([HCR](#), janvier 2014; entretien de l'IDMC avec des PDI à Bamako, mars 2014). Le banditisme, la réorganisation des groupes armés et les attaques sporadiques menées par les militants aussi bien que par l'armée incitent encore la population à s'éloigner des zones septentrionales peu sûres. Les tensions n'ont cessé de croître dans les trois régions du Nord-Mali depuis le début de la crise, exacerbant les fractures existantes ([Oxfam](#), octobre 2013), déjà aggravées par le traumatisme de l'occupation islamiste et des violations des droits de l'homme qui l'ont accompagnée ([UNICEF/ Handicap International](#), 2013).

Les tensions sociales empêchent les PDI de rentrer chez elles et exposent celles qui ont regagné le nord au risque d'un nouveau déplacement. Les personnes déplacées et retournées ont établi des campements près de leurs villages de peur d'être attaquées. Certains maires, accusés d'entretenir des liens avec les forces rebelles, n'ont pu remettre les pieds dans leurs communes (entretien de l'IDMC avec l'ONG NorDev, mars 2014; entretien de l'IDMC avec la MINUSMA, mars 2014; entretien de l'IDMC avec l'American Bar Association, février 2014).

Violence basée sur le genre

Malgré les obstacles rencontrés en matière de collecte de données, dus notamment aux difficultés d'accès et aux craintes de stigmatisation, de nombreux cas de violences basées sur le genre perpétrés par l'armée malienne aussi bien que par les groupes armés ont été signalés ([UNGA](#), 7 janvier 2013). Entre janvier 2012 et décembre 2013,

le sous-groupe sectoriel sur les violences basées sur le genre a recensé plus de 6 000 victimes de viols, mariages forcés et autres formes de violence physique et psychologique ([OCHA](#), janvier 2014). Les femmes et les jeunes filles vivant en situation de déplacement dans le sud du pays et recourant à des mécanismes de survie négatifs (prostitution, mariages forcés ou précoces) pour joindre les deux bouts restent exposées au risque de violence.

Recrutement d'enfants par les groupes armés

Tous les groupes armés ont commencé à recruter des enfants soldats peu après la prise du nord, soit pour le combat, soit pour faire appliquer leur interprétation de la charia. En juillet 2012, au moins 175 jeunes garçons avaient été enrôlés, un chiffre sous-estimé de l'avis des associations maliennes opérant dans le Nord-Mali ([Groupe sectoriel Education](#), août 2012).

Les enfants soldats démobilisés ayant pu rejoindre leurs familles sont revenus traumatisés, mal nourris et dans des conditions physiques déplorable. Des inquiétudes persistent concernant les jeunes qui ont été arrêtés et remis aux autorités maliennes, certaines informations faisant état d'enfants enfermés dans des prisons pour adultes. Huit enfants sont encore détenus à Bamako pour terrorisme ([UNICEF](#), décembre 2014; [UNSC](#), mars 2014).

Prise en charge insuffisante des traumatismes psychologiques

Le traumatisme causé par les violations des droits de l'homme a plongé les victimes dans un état de stress extrême ou de choc psychologique, dont les symptômes n'ont toujours pas été pris en charge de façon globale (entretien de l'IDMC avec des ONG locales à Tombouctou, mars 2014). Les rescapées de violences basées sur le genre abandonnées par leurs conjoints ou leurs familles vivent désormais en marge de la société ([OCHA](#), 7 janvier 2013). Peu ont bénéficié d'un soutien ou de soins médicaux ([IRIN](#), 8 mai 2013). L'assistance juridique est également insuffisante. Seuls sept cas de violences basées sur le genre ont fait l'objet

d'un suivi en 2013 ([OCHA](#), janvier 2014). Les enfants sont particulièrement touchés, certains restant terrifiés par les bruits forts, qui leur rappellent le conflit ([OCHA](#), 19 juillet 2013; entretien de l'IDMC avec des PDI, décembre 2013).

Les séquelles à long terme de ces traumatismes commencent déjà à se faire sentir. Les liens familiaux et la participation à la vie sociale se dégradent ([UNICEF/Handicap International](#), mars 2014). Si l'on n'y porte pas remède, cette situation risque de nuire à la réintégration des PDI traumatisées dans leurs communautés fragiles, de déchirer un tissu social déjà tendu et de saper le processus de recherche de solutions durables (entretien de l'IDMC avec la MINUSMA, mars 2014).

Insécurité alimentaire

Début 2014, le niveau médiocre des récoltes et les déficits de production restaient un problème dans l'ensemble du Mali, en particulier dans les régions de Kayes, Koulikoro et Ségou ainsi que dans les zones agro-pastorales du nord ([FEWS Net](#), janvier 2014; [FEWS Net](#), avril 2014). Selon les prévisions, environ 1,5 million de Maliens pourraient avoir besoin d'une aide alimentaire en 2014, dont de nombreuses PDI dans le sud du pays ([WFP](#), 2014). A Bamako, les personnes déplacées ont indiqué ne pas avoir les moyens de se préparer plus d'un repas par jour et la moitié des ménages de PDI ont déclaré avoir des besoins alimentaires (projet ICLA du NRC, avril 2014, chiffres portés au dossier de l'IDMC; [OIM](#), avril 2014).

La difficulté quotidienne des déplacés à satisfaire leurs besoins nutritionnels pousse nombre d'entre eux à regagner le nord. Néanmoins, à leur retour, face à la détérioration des pâturages, à l'état d'abandon des points d'eau, au risque de perte du bétail, à la pénurie engendrée par de mauvaises récoltes et au climat d'insécurité entravant l'accès à l'aide humanitaire, beaucoup se retrouvent dans l'incapacité de subvenir à leurs besoins alimentaires, ce qui compromet leurs chances de retour durable dans leurs lieux d'origine ([Oxfam](#), janvier 2014).

Dans les régions septentrionales, les PDI issues des populations pastorales nomades continuent de faire les frais des perturbations occasionnées par le conflit, ce qui affecte encore davantage les chaînes d'approvisionnement alimentaire. Par ailleurs, les actes de banditisme, l'insécurité touchant les transports, l'interruption des chaînes de distribution traditionnelles du sud vers le nord et la flambée des prix des céréales entravent encore les échanges commerciaux. Enfin, dans de nombreux centres urbains septentrionaux, les espaces commerciaux restent désespérément vides.

Accès limité aux soins de santé

Malgré l'amélioration de l'accès humanitaire depuis la mi-2013, qui a permis aux organisations humanitaires de renforcer leur action, le retour du personnel médical et la réouverture des structures de santé restent lents. Le personnel de la santé publique qui avait fui le conflit tarde encore à se redéployer dans le nord du pays, notamment en milieu rural ([CICR](#), novembre 2013; entretien de l'IDMC avec l'AMDH, mars 2014). Les cliniques mobiles, qui avaient dû suspendre leurs activités en janvier 2013, attendent que la situation se stabilise dans certaines zones pour reprendre du service ([ECHO](#), 16 avril 2013; [OIM](#), 25 mars 2014). Les centres urbains attendent encore l'arrivée de personnel médical spécialisé, notamment de gynécologues pour répondre aux besoins médicaux de base ou de psychiatres pour traiter les effets des traumatismes chez les enfants ou des violences sexuelles (entretien de l'IDMC avec l'AMDH; Handicap International, mars 2014).

Accès limité aux moyens de subsistance

Suite à la crise, bon nombre de PDI ont vendu tout ou une partie de leurs biens et plus de 65% des ménages se sont endettés pour payer le transport, le loyer, la nourriture, les soins de santé et les articles non alimentaires ([OCHA](#), 16 juillet 2013). A Bamako, plus de 60% des personnes déplacées et des familles d'accueil ont déclaré être dans l'incapacité de répondre à leurs besoins fondamentaux. L'emploi a été cité comme étant l'un

des besoins les plus importants tout au long de la crise ([ACTED/Welthungerhilfe](#), juin 2012; entretien de l'IDMC avec des associations de PDI à Bamako).

Ayant perdu une partie de leur bétail au profit des groupes armés ou n'étant plus en mesure de nourrir les bêtes restantes, bon nombre d'éleveurs nomades déplacés ont dû se résoudre à vendre leurs derniers animaux pour survivre, malgré la faiblesse des prix du marché ([OIM](#), juin 2013; [FEWS Net](#), mars 2014). Les attaques sporadiques menées dans les trois régions septentrionales et les affrontements entre la population locale et des personnes déplacées vivant à la périphérie des villes ont perturbé les modes de pâturage, déjà modifiés par la période de soudure ([IRIN](#), 13 août 2013; [FEWS Net](#), mars 2014). Beaucoup n'osent pas s'aventurer dans les centres urbains pour accéder aux marchés (entretien de l'IDMC avec la MINUSMA, mars 2014).

Si le manque de moyens de subsistance dans les zones de déplacement incite souvent les PDI à rentrer chez elles, la situation économique prévalant dans les trois régions du nord reste précaire, empêchant les personnes de retour dans leurs localités d'origine de reprendre des activités socio-économiques normales ([IPS](#), 31 janvier 2014; [OIM](#), 25 mars 2014). La plupart des déplacés reviennent souvent sans rien alors qu'ils ne disposent plus d'aucune source de revenu (activité, bétail ou autres). Obligés de repartir à zéro, ils font face à des difficultés financières ([IRIN](#), 28 mars 2014; entretien de l'IDMC avec des personnes retournées à Tombouctou, mars 2014). Les banques qui avaient fermé dans le nord du pays ont commencé à réouvrir leurs portes en août 2013, mais beaucoup ne sont pas encore pleinement opérationnelles. Le retour à une vie économique normale reste pour l'heure limité aux zones urbaines ([FEWS Net](#), juillet 2013; entretien de l'IDMC avec Plan International, mars 2014).

Problèmes relatifs au logement, à la terre et aux biens

Le logement, la terre et aux biens restent des enjeux majeurs pour les déplacés internes vivant en milieu urbain, tant pour les personnes restées au sud que pour celles ayant regagné le nord. La majorité des PDI vivant dans des zones urbaines méridionales sont actuellement en location. Trente-cinq pour cent d'entre elles, incapables de payer leur loyer, vivent dans la crainte d'être expulsées ([NRC](#), octobre 2013) et 17 à 25% déménagent régulièrement afin de trouver un hébergement meilleur marché ou plus spacieux pour accueillir leurs familles nombreuses (entretien de l'IDMC avec des personnes retournées à Tombouctou, mars 2014). La situation est différente dans les régions septentrionales, où 58% des ménages déplacés vivent en famille d'accueil ([OIM](#), avril 2014). L'accès limité à la justice dans le nord du pays représente un obstacle aux retours durables. Les maisons, pour la plupart construites en terre séchée (banco) et laissées sans surveillance, ont été gravement endommagées, voire détruites, au cours des combats et lors de la saison des pluies qui a suivi. 20% et 33% respectivement des personnes interrogées à Gao et à Tombouctou en novembre ont été confrontées à ce problème ([Groupe sectoriel Abris](#), novembre 2013). Les PDI de retour dans leurs régions d'origine ont du mal à faire valoir leurs droits sur les troupeaux, sur la terre et les maisons qui ont été occupées ou pillées en leur absence (rapport ICLA du NRC sur le logement, la terre et la propriété, mars 2014).

Entre 13% et 23% des personnes vivant en milieu urbain dans le nord du pays sont en location ([Groupe sectoriel Abris](#), novembre 2013). A leur plus grande surprise, certains locataires se sont vu demander de rembourser les dommages causés en leur absence. D'autres ont été obligés de chercher un autre endroit pour vivre après avoir retrouvé leur maison occupée par de nouveaux locataires (entretien de l'IDMC avec des personnes retournées à Tombouctou, mars 2014). Les possibilités d'obtenir réparation par restitution ou

indemnisation sont limitées en raison du manque général de titres de propriété en milieu rural, de la perte ou destruction des documents d'identité, du règlement de la plupart des différends fonciers par le droit coutumier et des difficultés d'accès au système judiciaire moderne pour les personnes habituées au système coutumier (atelier de l'IDMC sur le logement, la terre et la propriété à Bamako, février 2014).

Les systèmes judiciaires coutumiers en vigueur sont souvent discriminatoires à l'égard des femmes, notamment en ce qui concerne les droits au logement, à la terre et à la propriété, étant donné que les femmes ne peuvent hériter ou posséder de terre. Les femmes sont généralement exclues des organes décisionnels et beaucoup sont illettrées et mal informées de leurs droits (rapport ICLA du NRC sur le logement, la terre et la propriété, mars 2014). Cette situation constitue un sérieux obstacle à l'autonomie et à l'accès à la justice des femmes déplacées et est d'autant plus préoccupante que la moitié des ménages de PDI sont dirigés par des femmes restées veuves ou abandonnées à elles-mêmes durant le déplacement (RI, novembre 2013).

Début 2014, aucune aide juridique n'était prévue et il n'existait aucun mécanisme spécial de règlement des différends réunissant représentants des chefs coutumiers, responsables locaux et représentants des différents groupes de population, dont les femmes et les PDI.

La précarité des conditions de logement dans le sud du pays, due au niveau élevé des coûts et au surpeuplement, incite les déplacés à regagner le nord, où ils doivent assumer le fardeau financier des réparations et sont confrontés à des obstacles juridiques pour restaurer leurs logements ou locaux commerciaux. C'est notamment le cas dans les zones rurales désertes et peu sûres. Cette situation risque de saper les fondements mêmes d'un relèvement durable des populations retournées.

Perturbation de la scolarité des enfants déplacés

Depuis le début de la crise et suite à l'intervention militaire de 2013, l'éducation d'environ 800 000 enfants a été compromise dans le Nord-Mali : 80% du personnel enseignant a été déplacé et plus de 37% des écoles ont été pillées ou endommagées ([Groupe sectoriel Education](#), 11 juillet 2012). A la mi-juillet, la moitié des enfants déplacés dans le sud et le centre du pays n'étaient pas scolarisés ([OIM](#), juillet 2013). Beaucoup n'ont pas de documents d'identité et leurs parents n'ont pas les moyens de payer les frais de scolarité des établissements privés et les coûts de transport élevés. La barrière de la langue ou la crainte d'être considérés comme des enfants de l'Azawad et de faire l'objet de discrimination entravent également l'accès des enfants déplacés à l'éducation (entretien de l'IDMC avec des ONG locales à Bamako, mars 2014; [OCHA](#), 5 avril 2013). Dans le sud du pays, la plupart des écoles accueillant des déplacés internes croulent sous le nombre d'élèves et ont besoin d'aide (Groupe sectoriel Education, janvier 2014).

Au nord, les écoles ont commencé à rouvrir leurs portes quelques semaines après la déroute des islamistes ([IRIN](#), 4 février 2013), mais dans des conditions difficiles. L'année académique 2013-2014 a été marquée par le retour sur les bancs scolaires de plus de 167 000 élèves. Bon nombre d'établissements scolaires n'arrivent pas à faire face au nombre croissant d'élèves et manquent cruellement de personnel enseignant et de matériel pédagogique (Groupe sectoriel Education, janvier 2014; [OIM](#), avril 2014).

En janvier 2014, on estimait que 639 572 élèves vivant dans les régions touchées par le conflit et fréquentant des écoles d'accueil pour déplacés internes et communautés affectées par les inondations avaient encore besoin de soutien. Quelque 350 écoles ont besoin d'espaces d'apprentissage temporaires pour assurer un environnement scolaire adéquat.

L'éducation est considérée comme un facteur déterminant dans la décision des PDI de fuir le nord ou de rester dans le sud et, par conséquent, comme une condition de retour dans les régions touchées par le conflit. Nombre de déplacés refusent de retourner dans des zones où leurs enfants n'ont aucune garantie de recevoir une éducation et risquent donc, selon eux, d'être recrutés par des groupes armés ou de sombrer dans la délinquance (entretien de l'IDMC avec des associations de femmes déplacées à Bamako, mars 2014).

Familles séparées par la violence et les déplacements

Des cas de séparation familiale ont pu être observés dès le début de la crise. Un grand nombre de personnes déplacées n'ont pas été en mesure d'emmener avec elles les membres à leur charge, telles les personnes âgées (HRW, 30 avril 2012; AI, mai 2012). D'autres familles se sont séparées pour alléger la charge qu'elles faisaient peser sur leurs familles d'accueil ou pour réduire le coût du logement (GPDF, janvier 2014; NRC, mars 2013). Conséquence, dans le sud, la moitié des familles déplacées ont indiqué avoir été séparées (HCR, 4 juillet 2012).

En décembre 2013, plus de 750 enfants séparés et non accompagnés avaient été recensés, la plupart dans les régions de Bamako et de Mopti (UNICEF, décembre 2014). Même s'il existe une tradition appelé « confiage », consistant à envoyer les enfants des régions rurales vivre et travailler chez des membres de la famille élargie établis en milieu urbain, les jeunes ainsi séparés de leurs familles se sont retrouvés livrés à eux-mêmes. L'éclatement des familles n'a fait qu'aggraver le stress émotionnel causé par les déplacements. La moitié des ménages déplacés ont actuellement à leur tête une femme (RI, novembre 2013). Certains ne comptent aucun membre adulte capable de gagner un revenu, ce qui les rend encore plus vulnérables et compromet leurs chances de s'en sortir. Le nombre de ménages séparés risque d'augmenter encore, les chefs de famille retournant dans leurs localités d'origine pour y évaluer

la situation, laissant une nouvelle fois femmes et enfants derrière eux (entretien de l'IDMC avec des PDI à Bamako et Tombouctou, mars 2014).

Manque de documents d'identité et faible participation aux affaires publiques

Bon nombre de PDI - jusqu'à 55% à Mopti et Gao (DRC, mai 2013) - ne possèdent pas de papiers personnels ou autres documents nécessaires pour avoir accès aux services publics de base ou participer aux affaires publiques. Elles doivent par conséquent s'acquitter de formalités onéreuses pour obtenir de nouvelles cartes d'identité, voire verser des pots de vin (L'Indicateur du Renouveau, 20 février 2013; OCHA, 26 août 2013).

Le manque de documents d'identité entrave encore davantage la recherche de solutions durables. Il arrive que les PDI soient victimes d'extorsion aux postes de contrôle établis par la police ou l'armée. Les déplacés privés de carte d'identité ont du mal à reprendre possession de leurs biens à leur retour (DRC, mai 2013) ou à s'intégrer dans les communautés d'accueil.

Réponse nationale

Cadre juridique et d'intervention

Le Mali a signé la *Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique* (Convention de Kampala) en 2009 et l'a ratifiée en décembre 2012. En mars 2014, aucune mesure n'avait été prise pour en favoriser la mise en œuvre.

A cette date, une nouvelle Politique nationale de l'action humanitaire au Mali était en cours d'élaboration, mais devait encore être finalisée avec l'intégration de dispositions spécifiques aux PDI (entretien de l'IDMC avec le ministère du Travail, des Affaires sociales et humanitaires, février 2014). Cette stratégie sera mise en œuvre par une commission interministérielle présidée par le ministre malien des Affaires humani-

taires et l'Agence nationale pour la gestion de l'action humanitaire. Mise sur pied début 2014, cette commission réunit des représentants des ministères et secteurs concernés et constituera le cadre organisationnel sur lequel s'appuiera le développement durable de l'action humanitaire. L'Agence nationale pour la gestion de l'action humanitaire sera chargée de la mise en œuvre de la stratégie et de la coordination des interventions en cas d'urgence (Projet de politique nationale de l'action humanitaire, février 2014; entretien de l'IDMC avec le ministère du Travail, des Affaires sociales et humanitaires, février 2014).

On ignore encore la façon dont la politique nationale de l'action humanitaire et le travail de la commission s'intégreront aux différentes stratégies de développement en voie de consolidation ou à la stratégie actuellement mise au point par le Groupe de travail sur les solutions durables. Ce dernier, auparavant connu sous le nom de Groupe de travail sur les retours, est actuellement dirigé par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le gouvernement malien (entretien de l'IDMC avec des membres du Groupe sectoriel Protection, mars 2014; [L'indépendant](#), 12 mars 2014). Ce groupe de travail élabore actuellement une stratégie de recherche de solutions durables accompagnée d'un plan d'action et soutient le gouvernement malien dans la mise en œuvre de la Convention de Kampala. Plusieurs ministères débattent encore de l'attribution des responsabilités à l'égard des personnes déplacées internes et, pour l'heure, aucun agent de coordination nationale n'a été officiellement désigné, comme l'exige la Convention de Kampala. On ne sait donc également pas avec certitude qui sera responsable des questions concernant les PDI.

Le gouvernement continue de participer aux opérations de la Commission sur les mouvements de population au Mali, mais n'occupe pas de place

centrale dans les différents forums humanitaires, y compris dans le Groupe sectoriel Protection, envoyant uniquement des conseillers techniques ayant peu, voire pas de pouvoirs décisionnels le représenter aux différentes réunions. En conséquence, le gouvernement malien est resté en marge de nombreux processus (entretien de l'IDMC avec des membres du Groupe sectoriel Protection, mars 2014).

Aide humanitaire et programmes d'incitation au retour dans le nord

Tout au long de l'année 2012, différents ministères et agences ont mené des programmes d'aide humanitaire, dispensant des soins de santé gratuits dans les trois régions du nord et lançant un programme de sécurité alimentaire en faveur des PDI et de leurs familles d'accueil dans le sud et le centre du Mali ([L'Indépendant](#), 23 novembre 2012). En 2013, les finances publiques et les stocks alimentaires nationaux avaient fortement diminué sous l'effet du manque de fonds, compromettant la conduite d'évaluations plus approfondies dans les régions septentrionales tout juste sécurisées ainsi que la prestation d'assistance dans le sud du pays (entretien de l'IDMC avec le ministère du Travail, des Affaires sociales et humanitaires, mars 2014).

L'engagement du ministère de l'Administration territoriale de rétablir rapidement les services administratifs a été entravé par l'insécurité ambiante, l'endommagement des bâtiments publics et la réticence de nombreux fonctionnaires à rentrer. Les deux tiers du personnel de l'Etat auraient regagné le nord grâce à l'aide forfaitaire de 250 000 - 500 000 francs CFA (500-1000 \$) par foyer offerte par le gouvernement pour couvrir les coûts de transport et de réinstallation (entretien de l'IDMC avec le ministère du Travail, des Affaires sociales et humanitaires, février 2014). Certains ministères auraient imposé des dates limites de retour et menacé le personnel de destitution au cas où il ne reviendrait pas, mais aucun licenciement n'a été signalé (entretien de l'IDMC avec Plan International, mars 2014).

Dans le cadre de ces incitations au retour vers le nord, le gouvernement malien a organisé le transport de 2500 PDI en bateau et en autocar vers les grandes villes septentrionales, laissant les personnes vivant dans des villages atteindre leur destination finale par leurs propres moyens. Les méthodes d'évaluation utilisées pour choisir les déplacés, les conditions de transport dans des véhicules bondés et l'absence de suivi concernant la mise en œuvre de solutions durables ont été remises en question par la communauté humanitaire (Rapport d'activité des deux missions d'encadrement du retour des déplacés des régions de Tombouctou et Gao, 2013, porté au dossier de l'IDMC; entretien de l'IDMC avec des membres du Groupe sectoriel Protection). Huit mille autres PDI ont été identifiées par le gouvernement, mais les fonds nécessaires pour financer leur retour n'ont pas encore été mobilisés (entretien de l'IDMC avec le ministère du Travail, des Affaires sociales et humanitaires, mars 2014).

Le chemin menant vers la paix et vers un dialogue national reste long

Le dialogue inclusif, mentionné dans l'accord de cessez-le-feu de juin 2013 et qui aurait dû être engagé soixante jours après la nomination du nouveau gouvernement, n'a pas encore débuté (IRIN, 17 février 2014). Ce processus est au point mort, les pourparlers avec le gouvernement étant subordonnés au désarmement complet des groupes armés. Or ces derniers sont en proie à des divisions internes ([Africa Confidential](#), 15 mars 2014), notamment depuis qu'Ibrahim Ag Mohamed Assaleh a quitté le MNLA en mars dernier pour fonder un groupe dissident ([RFI](#), 11 mars 2014).

Le gouvernement a renoué des liens clientélistes avec les dirigeants touareg et arabes, une stratégie de stabilisation à court terme qui risque de saper la cohésion et l'intégration à long terme, pourtant vitales pour le processus de réconciliation et le développement du nord en crise ([Crisis Group](#), 10 janvier 2014; [Global Observatory](#), 7 février 2014).

Les auteurs de crimes commis par les groupes armés durant l'occupation du nord entre avril 2012 et juin 2013 restent impunis, tout comme les militaires qui se sont rendus coupables d'actes criminels durant la reconquête de cette partie du pays, et ce, malgré les efforts entrepris par les autorités maliennes pour enquêter sur les crimes imputés à d'anciens membres de la junte militaire dans le sud et en poursuivre les auteurs ([Rapport de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali](#), mars 2014). Les auteurs présumés de violences sexuelles restent libres. Les menaces de violence et de dénonciation planent toujours. Des cas d'arrestations arbitraires - de PDI de retour chez elles notamment - ont été signalés ([FIDH](#), mars 2014).

Cette incapacité à lutter contre l'impunité pourrait saper les efforts de réconciliation nationale, intensifier l'atmosphère de peur qui règne dans le nord du pays, limiter encore davantage la liberté de mouvement des PDI trop effrayées pour rentrer chez elles et exposer les personnes retournées au risque d'un nouveau déplacement.

Le mandat de la Commission vérité, justice et réconciliation, auparavant connue sous le nom de Commission dialogue et réconciliation, a été élargi pour intégrer les crimes commis durant la crise qui a récemment secoué le pays et lors des conflits précédents dans le nord. Il est crucial d'aborder des questions comme la justice et la vérité pour lutter contre la marginalisation socio-économique et culturelle de certaines régions et communautés ([Rapport de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali](#), mars 2014). De nombreux défis attendent la commission : sa version antérieure, considérée comme inefficace, peu ouverte et non représentative, laissait les Maliens sceptiques à l'égard du processus ([RFI](#), 13 avril 2013; [HRW](#), 10 mars 2014). Un accent particulier doit encore être mis sur la participation des groupes marginalisés, dont les personnes déplacées et retournées, dans le processus de consolidation de la paix de sorte que leurs prob-

lèmes spécifiques soient pris en compte dans la reconstruction du pays.

Les questions de réconciliation et de justice universelle restent une priorité : le retour et la réintégration durables et volontaires des populations déplacées peuvent contribuer à lutter contre les causes profondes du conflit et à prévenir de nouveaux déplacements, et constituer un message de paix aidant à la validation de l'ordre post-conflit, tant recherchée par le gouvernement malien ([Projet Bookings-Bern sur les déplacements internes](#), septembre 2009).

Rôle des acteurs de la société civile

La société civile malienne est l'une des plus actives d'Afrique de l'Ouest. Les acteurs de la société civile ont fait don de vivres, de médicaments et de vêtements et envoyé des convois vers le nord du Mali. La Croix-Rouge malienne, Cri de Cœur, le Collectif des Ressortissants du Nord (COREN), le Haut conseil islamique malien et les membres de la diaspora malienne comptent parmi les principales ONG (IDMC, *Vue d'ensemble* 2012; entretien de l'IDMC avec Cri de Cœur, février 2014). Cri de Cœur a été l'une des premières organisations à répondre aux besoins des PDI arrivant à Bamako. De son côté, l'ONG Tassaght a mis en œuvre un programme d'aide destiné aux éleveurs nomades sur le chemin du retour et à ceux déplacés dans le Nord-Mali ([IRIN](#), 13 août 2013).

Des organisations de la société civile ont rencontré des personnes déplacées dans plusieurs régions du pays, notamment à Kidal et Ségou, pendant la période précédant les élections, pour leur expliquer comment participer au scrutin. Une campagne de sensibilisation similaire est prévue à la veille des élections municipales d'octobre 2014 ([L'Essor](#), 6 août 2013; entretien de l'IDMC avec ACD, mars 2014). Les organismes de la société civile et les nombreuses associations de PDI qui ont fait leur apparition pendant le conflit et depuis lors peuvent contribuer à consolider la gestion des affaires publiques et la démocra-

tie. Malheureusement, ils disposent de moyens limités et dépendent souvent étroitement de leurs homologues gouvernementaux ([MINUSMA](#), 9 août 2013; entretien de l'IDMC avec des associations de femmes déplacées à Bamako, février-mars 2014).

Réponse internationale

Début 2014, sur les 100 organisations internationales opérationnelles au Mali, 53 œuvraient au nord, la plupart à Tombouctou et à Gao. Seules quinze d'entre elles avaient accès à Kidal ([OCHA](#), janvier 2014). Sur les 34 agences de protection opérationnelles au Mali, cinq étaient présentes à Kidal et seuls deux des 14 organismes menant des programmes d'éducation étaient actifs dans cette région. Au sud, l'essentiel de l'aide humanitaire, axée principalement sur la protection et la sécurité alimentaire, transite vers les régions de Mopti, Ségou, Bamako et Koulikoro ([OCHA](#), janvier 2014).

Du développement à l'aide humanitaire et vice-versa

La crise de 2012-2013 a obligé les partenaires internationaux au développement du Mali à réorienter leurs efforts vers une action humanitaire d'urgence. Sous l'effet du manque de fonds et de la lenteur du processus de transition, l'assistance fournie aux personnes déplacées et aux familles d'accueil a été insuffisante durant et après le conflit. La lenteur de la transition vers la reconstruction et le développement alors que les besoins humanitaires restent criants risque de retarder la mise en œuvre d'une réponse appropriée aux besoins d'assistance et de relèvement précoce à long terme des déplacés aspirant à se réinstaller, à se reconstruire et à reprendre le cours normal de leur vie, qu'il s'agisse des personnes regagnant le nord ou des PDI qui restent dans le sud du pays.

La transformation tardive du Groupe de travail sur les retours en Groupe de travail sur les solutions durables constitue une étape bienvenue pour améliorer la mobilisation des ressources et la

promotion des solutions durables. Néanmoins, le mandat du groupe a été approuvé en mars 2014 sans qu'aucun agent de coordination nationale ne soit désigné, situation qui risque de nuire à la crédibilité de la communauté internationale dans sa volonté affichée d'harmoniser son action avec les priorités du Mali et de soutenir des initiatives nationales (entretien de l'IDMC avec des membres du Groupe sectoriel Protection, mars 2014).

L'incapacité de Bamako à influencer véritablement les stratégies humanitaires et de développement pourrait condamner ces dernières à l'échec. Une participation plus étroite du gouvernement permettrait la coordination des différentes stratégies et la mise en place d'un processus national global de promotion des solutions durables (Note d'information de l'IDMC, 20 février 2014).

L'Équipe humanitaire pays doit également revoir les stratégies actuellement mises en œuvre pour veiller à ce qu'elles tiennent compte des solutions d'intégration locale et d'établissement dans une autre partie du pays. Le Plan de réponse stratégique 2014-2016 pour le Mali, lancé par les Nations Unies en février dernier, s'est fixé trois objectifs stratégiques pour les deux prochaines années : recueillir des données sur les risques et les vulnérabilités, les analyser et intégrer les résultats dans les programmes humanitaires et de développement ; aider les populations vulnérables à mieux faire face aux chocs et fournir aux personnes en situation d'urgence une assistance coordonnée et intégrée, nécessaire à leur survie. Malheureusement, ce programme n'aborde pas toutes les solutions durables qui s'offrent aux PDI, compromettant les efforts entrepris actuellement et exposant les déplacés à un état de vulnérabilité prolongée.

Sous-financement de l'aide humanitaire et du développement

Trois mois après son lancement, le Plan de réponse stratégique, qui nécessitait 569 millions de dollars pour l'année 2014, n'était financé qu'à 18% (OCHA, 8 mai 2014). Cette situation est préoccupante,

compte tenu de la diminution générale et graduelle des financements en faveur du Mali : en 2013, seuls 55% des besoins de l'Appel de fonds consolidé avaient été couverts, contre 70% en 2012.

Lors d'une conférence internationale de donateurs organisée en mai 2013 à Bruxelles, où il a beaucoup été question de transparence et de responsabilité mutuelle, des promesses de dons d'un montant de 3,25 milliards d'euros (environ 4,34 milliards de dollars) ont été annoncées (AFP, 15 mai 2013). Bien qu'il s'agisse d'une initiative positive, des observateurs ont remarqué qu'une partie des fonds promis étaient des ressources provenant d'anciennes lignes budgétaires allouées à la coopération (IRIN, 3 mars 2014). Par ailleurs, la plupart de ces dons n'ont toujours pas été versés. La capacité d'absorption de cette aide par le pays suscite également des inquiétudes en l'absence de garanties appropriées en termes de gestion et de transparence (IPS, 16 mai 2013). Le fait que les promesses de dons, notamment en provenance de l'UE, restent subordonnées à la réalisation d'avancées significatives dans différents domaines (gouvernance, rétablissement des services publics, organisation d'élections et lutte contre la corruption) constitue un obstacle supplémentaire à la mobilisation de fonds (IRIN, 3 mars 2014).

Un financement adéquat est crucial pour évaluer et répondre correctement aux besoins de protection et d'assistance des personnes déplacées et retournées dans le cadre de stratégies cohérentes et à long terme. Ces derniers temps, on assiste à un changement inquiétant d'affectation des financements au profit de domaines certes prépondérants comme les infrastructures et la sécurité alimentaire, mais au détriment d'autres secteurs vitaux pour la mise en œuvre de solutions durables, comme les soins psychosociaux, l'accès à la justice, la réconciliation nationale et les moyens de subsistance.

Les stratégies d'intervention devraient englober la recherche de solutions durables pour tous les

Maliens quels qu'ils soient, des membres des communautés d'accueil et aux déplacés qui ont choisi de rester dans les villes du sud à moyen ou long terme. L'absence d'approche globale compromet les chances de rétablissement de la stabilité au lendemain du conflit, risquant de provoquer de nouveaux déplacements et d'entraver le retour, l'intégration locale ou l'installation dans une autre partie du pays des personnes ayant déjà fui leurs foyers. Plus les déplacés devront vivre longtemps loin de chez eux dans des conditions difficiles, sans aucune possibilité de se reconstruire, plus leurs besoins grandiront. Cette situation risque de saper les efforts entrepris en faveur d'une paix durable, de la réconciliation et de la reconstruction de la nation malienne.

L'Observatoire des situations de déplacement interne

L'observatoire des situations de déplacement interne (Internal Displacement Monitoring Centre ou IDMC) a été créé en 1998 par le Conseil norvégien pour les réfugiés à la demande des Nations Unies et afin d'élaborer une base de données mondiale sur le déplacement interne. Plus de dix ans après, il demeure la principale source d'information et d'analyses sur les déplacements internes provoqués par les conflits et la violence dans le monde.

L'objectif de l'IDMC est de soutenir une meilleure réponse nationale et internationale aux situations de déplacement interne et le respect des droits des personnes déplacées internes (PDI) qui sont souvent parmi les personnes les plus vulnérables. Il vise également à promouvoir des solutions durables pour les personnes déplacées à travers le retour, l'intégration locale ou la réinstallation ailleurs dans le pays.

L'IDMC concentre son action sur les activités suivantes:

- Suivi et élaboration de rapports sur les déplacements internes provoqués par les conflits, la violence généralisée et les violations des droits de l'homme;
- Recherche, analyse et plaidoyer pour les droits des personnes déplacées;
- Formation et renforcement des capacités sur la protection des personnes déplacées;
- Contribution au développement de standards et directives sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées.

Pour plus d'informations, consultez le site Internet de l'Observatoire des situations de déplacement interne et la base de données: www.internal-displacement.org

Contact:

Sebastián Albuja

Chef du département Afrique et Amériques

Tél.: +41 22 799 07 08

Mobile: +41 78 806 83 08

Courriel: sebastian.albuja@nrc.ch

Elizabeth J. Rushing

Analyste de région

Côte d'Ivoire, Liberia, Mali, Niger, Nigeria et

Sénégal

Tel: +41 22 795 07 43

Courriel: elizabeth.rushing@nrc.ch

Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC)

Conseil norvégien pour les réfugiés

Chemin de Balxert 7-9

1219 Genève, Suisse

Tél: +41 (0)22 799 0700

Fax: +41 (0)22 799 0701

www.internal-displacement.org